

Département
du Nord**VILLE DE CYSOING**Arrondissement
de LILLE**Délibération du Conseil Municipal**
Du 26 octobre 2022Ville de
CYSOING
Nomenclature

L'an deux mille vingt-deux le 26 octobre à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la ville de CYSOING, s'est réuni suite à la convocation en date du 18 octobre 2022 laquelle convocation a été affichée et publiée, conformément à la loi.

7.1

Nombre de conseillers en exercice : 27

**Étaient présent(e)s** : DUMORTIER Benjamin, DUBOIS Marion, BOILEAU Pascal, COURBEZ Nadia, ENNIQUE Renaud, BOGAERD Eric (à partir de 20 heures), THOREL Mireille, MINET Frédéric, DESMARESCAUX Martine, LESY Denis, CARPENTIER Guy, PRZEPIORKA Anne-Marie, ROBIL Raphael, VIAU Gaele, LEPERS Isabelle, LUCHIER Catherine, FIQUET Alain, LEFEBVRE Ludovic, JANVIER Dominique2022/073**Étaient absent(e)s excusé(e)s représenté(e)s** : CASTEL Sylvie (pouvoir LUCHIER Catherine), BOGAERD Eric (pouvoir ROBIL Raphaël jusqu'à 20 heures), MINET Denise (pouvoir Pascal BOILEAU), DEVILDER Marin (pouvoir DUMORTIER Benjamin), FREMAUX Céline (pouvoir DUBOIS Marion), CORNE Adeline (pouvoir VIAU Gaele), SILVESTRI Antoine (pouvoir LESY Denis), POUILLART Laurent (pouvoir ENNIQUE Renaud), LEQUIEN Valéry (pouvoir LEQUIEN Ludovic),**Point 07 : Budget 2022 : Décision Modificative n°2**

Monsieur le Maire rappelle le budget de la commune adopté par délibération 2022025 en date du 06 avril pour le budget primitif et par délibération 2022046 en date du 29 juin pour la DM n° 1 qui s'établit comme suit :

<u>Budget 2022 avec report 2021</u>			
	Investissement	Dépenses 2022	Recettes 2022
A	BP 2022	11 384 180.66	11 384 180.66
B	DM1	340 750.00	340 750.00
C= A+B	Total budget	11 724 930.66	11 724 930.66
	Fonctionnement	Dépenses 2022	Recettes 2022
I	BP 2022	4 661 884.06	4 661 884.06
J	DM1	59 774.00	59 774.00
K=I+J	Total budget	4 721 658.06	4 721 658.06
Total des deux sections		16 446 588.72	

Depuis cette date des évolutions sont à prévoir notamment en ce qui concerne les frais d'études dont le montant est déterminé après la détermination du forfait définitif établi en considération du montant estimé des travaux envisagés.

De ce fait, on note pour le compte 2031 frais d'études :

- une majoration de 41 500€ du forfait de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de la salle de sports William Penny Brookes,
- la majoration de 29 376€ du forfait de rémunération pour l'aménagement du Parc du Château,
- la majoration du forfait de rémunération de 6 800€ pour la maîtrise d'œuvre

du Centre-ville.

- 3 840€ de frais d'études pour la charpente des services techniques en vue du changement de couverture

Au compte 2051 concession de droits similaires, on note :

- 2400€ en administration générale 020 pour le renouvellement de la licence Fortinet
- 3 700€ supplémentaire en communication pour la création de la charte graphique

Au compte 204111 subvention d'équipement pour l'acquisition de vélos à assistance électrique, il est décidé une inscription de crédits supplémentaires de 5 000€ pour permettre au citoyens de s'équiper

Au compte 20421 subvention d'équipement pour la participation de la commune au frais de création de la voie verte située au secteur des petits pavés, on diminue le crédit alloué de 5 000€ en considération de la dépense prévisionnelle inférieure à l'inscription budgétaire.

Tous ces montants de dépense d'investissement amène une dépense supplémentaire de 87 616€ qu'il s'équilibre par l'inscription d'une recette complémentaire du même montant prévue au compte 1323 pour les travaux d'aménagement du centre ville
Soit le détail des inscription suivantes :

décision modificative n°2

investissement					
compte	fonction	montant	compte	fonction	montant
2031	020	3840	1323	845	87616
2031	321	41500	total chapitre 13		87616
2031	511	29376			
2031	845	6800			
total 2031		81516			
2051	020	2400			
2051	022	3700			
total 2051		6100			
total chapitre 20		87616			
204111	020	-5000			
20421	020	5000			
total chapitre 204		0			
total dep. investissement		87616	total rec. investissement		87616

Après avoir pris connaissance de ces éléments Monsieur le Maire propose l'adoption de la décision modificative amenant le budget de la commune au montant suivant :

<u>Budget 2022</u>			
	Investissement	Dépenses 2022	Recettes 2022
A	BP 2022	11 724 930.66	11 724 930.66
B	DM2	87 616.00	87 616.00
C	Total budget	11 812 546 66	11 812 546 66

	Fonctionnement	Dépenses 2022	Recettes 2022
I	BP 2022	4 721 658.06	4 721 658.06
J	DM2	0.00	0.00
K=I+J	Total budget	4 721 658.06	4 721 658.06
Total des deux sections		16 534 204.72	

Il est proposé aux membres du conseil municipal d'adopter la décision modificative n°2

Vote :

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 0

Le Maire,
Signé le 28/10/2022

le Secrétaire
signé le 28/10/2022

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans les deux mois qui suivent la transmission au représentant de l'Etat et de sa publication

Envoyé en préfecture le 28/10/2022

Reçu en préfecture le 28/10/2022

Publié le



ID : 059-215901687-20221026-2022_073-BF